

ASSOCIATION .RUCHE 66

Siège social : .LOCAUX ASSOCAITIF

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Le .../.../... à ... H, les fondateurs de l'association se sont réunis en assemblée générale constitutive à la CyberBodega 10, rue de l'avenir 66000 Perpignan

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne M/Mme (nom, prénom) en qualité de Président(e) de séance et M/Mme (nom, prénom) en qualité de Secrétaire de séance.

Le(a) Président(e) de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant (*reprendre l'ordre du jour figurant sur la convocation*) :

Le(a) Président(e) expose ensuite les motifs du projet de création de l'association, rend compte des démarches déjà entreprises, des engagements pris pour le compte de l'association en formation et commente le projet de statuts.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet (*rendre compte des débats, de façon succincte*) :

À l'issue des débats, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

1ère résolution :

L'assemblée générale adopte article par article les statuts de l'association.

Cette résolution a été adoptée (*indiquer la majorité :*
. *à l'unanimité des présents et représentés,*
. *ou par voix contre, voix pour et abstentions,*
. *ou rejetée par voix contre, voix pour et abstentions.*)

2ème résolution :

L'assemblée générale constitutive élit les premiers membres du Conseil d'administration (*indiquer les noms, prénoms, nationalité, adresse et profession de chaque membre du Conseil*) :

Les membres du Conseil acceptent ces fonctions.

Cette résolution a été adoptée (*indiquer la majorité :*
. *à l'unanimité des présents et représentés,*
. *ou par voix contre, voix pour et abstentions,*
. *ou rejetée par voix contre, voix pour et abstentions.*)

Le Président rappelle que le Conseil d'administration se réunira à l'issue de l'assemblée constitutive.

3ème résolution :

L'assemblée générale constitutive approuve l'ensemble des actes passés par (*nom du ou des fondateurs intéressés*) au nom et pour le compte de l'association en formation et dont l'état est annexé au présent procès-verbal.

L'approbation de cet état entraîne la reprise des actes et des engagements qu'il contient dès l'insertion d'un extrait de la déclaration de l'association au Journal Officiel.

Cette résolution a été adoptée (*indiquer la majorité :*
. *à l'unanimité des présents et représentés,*
. *ou par voix contre, voix pour et abstentions,*
. *ou rejetée par voix contre, voix pour et abstentions.*)

4ème résolution :

L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à M/Mme (*indiquer le nom*), Président(e) à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal Officiel.

Cette résolution a été adoptée (*indiquer la majorité :*
. *à l'unanimité des présents et représentés,*
. *ou par voix contre, voix pour et abstentions,*
. *ou rejetée par voix contre, voix pour et abstentions.*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à H.

Fait à, le

Le Président

Le Secrétaire de séance
